Le plus-que-parfait latin dans Girart de Roussillon

Autor(en): **Hackett, W.M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **31 (1967)**

Heft 123-124

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399413

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE PLUS-QUE-PARFAIT LATIN DANS GIRART DE ROUSSILLON

La syntaxe de *Girart de Roussillon* présente, comme la phonétique et la morphologie de ce texte, plusieurs traits particuliers, dont l'un des plus intéressants est l'emploi et la valeur des formes verbales dérivées du plusqueparfait latin — le soi-disant conditionnel en *-ra* du provençal. La présence de ces formes a déjà été signalée par E. Lerch [1], mais assez sommairement, et sans tenir compte des valeurs diverses que leur prête le poète. M. Gamillscheg a traité de quelques-uns des exemples que nous offre le texte, mais lui aussi ne s'intéresse qu'à certains exemples, qu'il interprète d'ailleurs à la lumière de ses théories sur la provenance du poème [2]. Il me semble qu'il y aurait quelque utilité à examiner plus complètement l'usage que fait le poète de ces formes et le rôle qu'elles jouent dans le poème. Pour éviter toute ambiguïté, je me servirai pour les désigner du terme « plusqueparfait », ou de « plusqueparfait latin », quelle que soit leur valeur temporelle ou modale.

C'est un fait bien connu que le vieux provençal donne au plusqueparfait latin la valeur d'un conditionnel, ou plus souvent d'un conditionnel passé, tandis que les plus anciens textes français, les seuls à le conserver, en font avec de rares exceptions un passé de l'indicatif. Comme le montre Lerch [3], les exemples de *auret, furet, firet,* etc, sont nombreux dans *Eulalia* et dans le *Saint Legier,* mais rares dans l'*Alexis,* où l'on trouve plutôt *out, fut, fist.* Quelques-uns de ces plusqueparfaits paraissent avoir une valeur stylistique : ils soulignent la rapidité de l'action qu'ils expriment [4]. La plupart cependant ne se distinguent pas du simple prété-

1. Eugen Lerch, *Historische französische Syntax*, Leipzig, 1929, t. II, p. 262.
2. « Burgundische Lehnwörter in der Chanson de Geste Girart de Roussillon » (Annales Academiae Scientiarum Fennicae, B 841, Helsinki, 1953), p. 22-25.
3. *Op. cit.*, p. 264.
4. *Op. cit.*, p. 263.

rit. Aucun texte provençal, que je sache, n'emploie le plusqueparfait latin avec une valeur purement temporelle. Quant à la valeur conditionnelle, les rares exemples qui se retrouvent, à raison d'un dans chaque texte, dans *Gormont et Isembart*, la *Passion de Clermont* et le *Roman de Thèbes*, peuvent s'expliquer, les deux premiers par l'intermédiaire d'un copiste provençal, et le troisième par l'influence provençale qu'a dû subir ce texte [1].

L'opposition entre le provençal et le français semble donc sur ce point assez nette. Les seuls textes dans lesquels j'aie relevé un mélange des deux aspects du conditionnel sont *Girart de Roussillon* et la *Passion Sainte Catherine*, et encore cette dernière n'offre-t-elle qu'un exemple sûr de la valeur temporelle :

Per iso que la dame dist
Maint créirant en Jhu Crist.
De lor pechés se repentirent,
A Damideu se convertirent. 1966-9 [2]

Les autres formes, telles que *veirent* 2034, me semblent, malgré la graphie, des futurs.

Dans *Girart de Roussillon* la valeur du plusqueparfait est le plus souvent celle d'un conditionnel passé. Un cas particulier est celui de *viraz* (« vous auriez vu »), qui correspond au *veïssiez* des chansons de geste françaises, et qui revient une trentaine de fois :

Ainz ne vistes estor si fus feruz :
Tan bon vassal viraz mors caaguç. 1356-7 [3]

Il est évident aussi que *verraz* 2382, *verez* 5087 et *virez* 6820 sont aussi des plusqueparfaits. D'autres exemples analogues sont

Ce diraz, ses vissaz per plan cambun,
C'onques puis en is secle tau genz ne fun. 2385-6

E me lo peez li fest tal fenestral,
Que detras et denant li sans l'en sail ;
Non deraz per sa vida pois mige un ail. 5214-6

1. *Op. cit.*, p. 261.
2. *La Passion Sainte Catherine*, pub. par F. Talbert, Université Libre d'Angers, Textes mprimés nº. 2, 1877.
3. *Girart de Roussillon, chanson de geste*, pub. par W. Mary Hackett, Société des Anciens Textes Français, Paris, 1953-5.

A part les phrases hypothétiques, les autres exemples de cet emploi du plusqueparfait concernent uniquement les verbes de mode ; ce sont *poder* dans

Tant com pograz lancar un rei d'escas,
Lonet lo cap del bu, tan pres lo ras. 6032-3

et 5077, 5164, *voler* dans

« Mel vougre lai morir que cai fu[s] vive » 413

et 1350, 2720, 3289, 6693, 6700, 6724, 6987, 7578, 8776, *dever* dans

Aico qu'il velt enanz, « tornaz derers.
De ces mullers degraz parlar premers.» 330

et 6637, et *esser melz* dans

« Monges, con si oses a mei venir ?
Melz vos fure el moster la messe dir...
Quel message Girart a me furmir. 6725-6, 30

Les phrases hypothétiques emploient une plus grande variété de verbes ; une phrase typique met le verbe de la principale au plusqueparfait, et celui de la subordonnée à l'imparfait du subjonctif :

Car se eu lo sobez, pres fure e morz ;
Nol garire repaires qui tant fust forz. 6695-6

cf. *fere* 2959, *fure* 3373, *dere* 4712 et aussi *deret* 6641 où l'hypothèse est sous-entendue. Le plusqueparfait peut aussi s'employer dans cette construction que A. Henry a nommée le « subjonctif d'imminence contre-carrée [1] », construction qui me paraît caractéristique surtout de la syntaxe épique :

Per tant enquet la ire de dan Boson,
E ferire me sempres, c'uns no dis non,
Quant Dex tramest cel conte dan Folcon. 4730-2

Ja ne partire mais lor amistaz,
Cant Bos d'Escapion les a sevraz. 3320-1 (« leur alliance ne se serait pas défaite, si Bos ne les avait pas brouillés »).

et peut-être

Par acest mot furent tuit acordat,
Mais c'au darrein ou at lait encombrat. 3113-4

1. v. Albert Henry, *Études de Syntaxe expressive*, Université Libre de Bruxelles, Travaux de la Faculté de Philosophie et de Lettres, t. XIX, p. 41-66, et surtout p. 65, n. 1.

Les exemples de plusqueparfait avec la valeur plus récente d'un conditionnel présent sont plus rares, et limités aux verbes de mode :

« Veir es quel reis maine tant malement,
De feeltat me gete, son escient,
Qu'eu degre chadelar la soe gent.» 4661-3

cf. « Qu'eu degra cadelar sa ost francor » 4260

Les phrases hypothétiques où il se rencontre sont du type qui contient une subordonnée commençant par *qui* :

Preu parlet Evroïns li Cambriçinz,
Qui dere bon consel, li palaïnz,
Qui creie ses paraules e sos latinz. 2053-5

« Eu per Deu, f[r]aire Folco, en dirai ver ;
Eu dere bon consel, qui vousist crer.» 4179-80

La valeur temporelle de *fure* dans l'exemple suivant n'est pas sûre, mais il s'agit probablement d'un conditionnel présent :

Can segner soberanz si sunt veizinz...
Se gerre er'en Mor e Sarazinz,
Cuit que d'els fure faite la veire finz. 2057, 2060-1

Il faudrait sans doute donner le même sens a *ogre* et à *agre*, qui dans les exemples suivants font partie d'un temps composé :

S'el non ogest maleze tant e felor,
Ne li ogre tout Carles castel ni tor. 5782-3

cf. *agre donat* 4391, et *ougrent vencuz* 7043. Un autre type de composé se rencontre dans

Un adu porteran tan es(t) sagat,
Un an poraz aver lo rein cercat,
C'augisate tan bun negun trobat. 3918-20

Donaz i vougre aver trente citaz,
Per quei lo cons fu[s] vis e eugest paz. 7836-7

Pour ce qui est des autres manuscrits, celui de Paris, étant une traduction provençale de l'original, a généralement la même leçon que O, mais sous une forme plus provençale. Il lui arrive même de mettre un plusqueparfait là où O a un subjonctif, étant peut-être, à ces endroits, plus

fidèle à l'original que O. L par contre a une tendance à substituer l'imparfait du subjonctif aux endroits où la mesure le lui permet, ou même en faussant la mesure ; ou bien il procède à des changements qui l'isolent des deux autres manuscrits [1].

Les exemples de l'emploi français du plusqueparfait, comme temps narratif du passé, sont également nombreux dans notre texte, mais comme beaucoup d'entre eux se trouvent à la rime, il faudrait les interpréter avec quelque précaution. Lerch ne mentionne que cette catégorie, et les explique par la licence poétique. Nous avons cependant relevé une douzaine d'exemples dans le corps du vers, et il y en a peut-être d'autres sous la graphie du parfait. Un de ces exemples me semble avoir nettement le sens temporel d'un plusqueparfait :

Endemiac lo feire, lo menucer,
A Carlun l'aporterent marcader. 3953-4

c'est-à-dire « Endemiac l'avait fait (le frein du cheval de Pierre) ». A d'autres endroits la valeur temporelle exacte n'est pas claire ; *fera* et *faire* pourraient être des plusqueparfaits ou des prétérits dans

E quant vos que feunie fera li faire,
Quant vos tout Rossillon, fes ke bauzaire. 1478-9

Qu'er me vint une mesages a l'avesprar ;
Aicil partit deu plait de Mongimar.
Carles lo reis de France nos vuel traar.

Far lo li faire Armanz, cil de Bisclar. 4114-7

Deux autres exemples illustrent ce que Lerch appelle une tendance populaire à employer un plusqueparfait pour indiquer la rapidité d'une action :

E Carles toz premers pres garniment,
E sa meisnade s'arment tuit ensement.
Anz que parust del die l'aube aparent,
Agran de Rossillon le mandiment. 968-971 (Agron P)

A un deluns de Pasque surexion
L'encontre en la cort le rei Carlon.
Eu quos en mentirie ? C'aucistran lon. 3387-9

L a *ocistre*, P *aucizo*.

1. vv. 2959, 3289, 5164, etc.

Dans les exemples suivants nous avons l'équivalent d'un simple prétérit :

E com il ont manjat e li leit bon,
Si jagrant jusquel solz pares el tron. 1648-9 (jagro P)

Ses paires e sos oncles, cons Wideles,
Me tougran ja ma terre e mon pages. 1800-1 (tolgro P)

Egal pas l'en poierent en un soler,
Et etqui l'on armat com chevaler,
E dere li l'oberc qui fu Enner. 3925-7 (Vestent L, Vestiro P)

Pese mei car mei tent por sordeor
Mais qual faire mon paire sui ancessor. 4258-9

Dans ce dernier exemple L a *fraire*, et P *feiro*. L'unique exemple d'un temps composé fait avec le plusqueparfait est peu sûr, car le sens exige un pluriel. Le poète nous raconte comment Charles et Henri saisirent Mont Amele, puis :

Cart jor i ont estat pois l'augre pres. 4787

La leçon de L est *si l'ont pres*, celle de N *agrent* ; le passage manque à P.

Tous les autres exemples du plusqueparfait se trouvent à la rime. Trois d'entre eux sont isolés, et le reste se répartit entre deux laisses qu'il nous faudra examiner séparément. Un des exemples isolés a été cité par Lerch comme un plusqueparfait stylistique du même genre que ceux que nous avons donnés plus haut, mais il n'est pas tout à fait sûr, d'après le contexte, que le sens ne soit pas celui d'un futur dans le passé :

Girarz fait faire breus cent, e seele,
E mandet chevalers per tote terre ;
Cil qui vout bon aver, Girarz li dere. 6808-10

Lerch interprète ainsi « wenn einer gut Geld will — Girard hatte es ihm schon gegeben — gibt es ihm ». Il est également possible que ces mots fassent partie d'un discours indirect : Girart promet des richesses à ceux qui le suivront. Le passage que nous venons de citer continue ainsi :

Desci c'a catre mile funt metre sele,
Qui vunt tuit a Dijon, qui qu'en pesere. 6811-12

Le vers 6812 manque à P, et L a une lacune à cet endroit. Il me semble

qu'ici le poète, par une licence poétique, prête au plusqueparfait le sens d'un subjonctif. Un autre exemple de licence se rencontre au vers 7708, où *erbergere* a la valeur d'un imparfait.

Il a bone vertut, forte e plenere,
E vait sovent la rue o (er)bergere. 7707-8

Les autres exemples de plusqueparfaits à la rime se trouvent concentrés dans deux laisses en *-ere*. La laisse CCXXXI est la seconde de deux laisses qui, sans être consécutives, se suivent de très près. La première (CCXVIII) contient un discours d'Alon de Vaubeton, suivi d'une réplique de Charles. Chacune des laisses débute par deux vers d'introduction, puis vient un passage qui est presque identique dans les deux laisses, sauf pour les mots à la rime; dans la première laisse ceux-ci consistent pour la plupart en des prétérits en *-et*, et dans la seconde en des plusqueparfaits en *-ere*. La laisse CCXXXI continue ensuite sans rapport avec la précédente, et n'ayant à la rime qu'un seul plusqueparfait. Voici le texte de ces deux passages :

CCXVIII

Ale de Vaubeton, li filz Tiebert,
Fu laïns au consel; en pez levet,
Car ce fu chevalers qui gent parlet,
E qui det bon conse, qui l'en creet :
« Se Girarz dan Boson cai amenet,
Cant Bos ocist Teiri, Girart peset.
El nel sot ne nel volt nel conortet,
Ne puis d'aquel mesfait nol recetet.
Non deit perir Girarz se Bos pecet. »
E li reis, quant l'auit, se s'erasquet.
Dist « Poustele en la barbe, quil s'en penset,
E qui melz ne le sot, qui dreit juget !
Mon aver a Girarz, que el m'emblet.
Car tramest le lairon qui l'en portet,
E de lui mut li laires e la tornet. »
Per tant a tort Girarz, la cors juget.
Ales de Vaubeton plus ne parlet. 3637-3653

CCXXXI

Gacel viscons de Droes en pez levere,
E mantec sa razon e essaucere.

Car co fun chevalers qui gent parlere,
E qui det bun consel, qui l'en credere.
« Car la paraule Alon dirai onquere.
Se Girarz dun Boson ca l'amenere,
Quant Bose ocist Teiri, Gerart pasere.
El ne vol ni ne sot nel conortere,
Ne pois d'ichel mesfait nel recetere.
Non deu perir Girarz si Bos pechere. »
E li reis, quant l'oït, si s'irasquere :
« Et vos d'aico, dun Gace, qu'en direz ere ?
Mon aver a Girarz, que el m'enblere.
Car traemes lo lairon qui l'en portere,
E de lui mot lo laire e lai tornere.
Mais tot m'en fera Dreit, per Crist, enquere ! » 3675-90

« Si vos retez Girart e el no fere,...
Non devez a is conte moure de guerre ! » 3698, 3701

L'identité de sens entre les deux passages nous montre clairement que la valeur des plusqueparfaits de la seconde laisse, à l'exception de *credere* 3678, est celle du prétérit. On pourrait considérer *credere* comme un conditionnel, la phrase avec *qui* ayant un sens hypothétique ; en effet, c'est plutôt l'emploi de *creet* au vers 3640 qui représente une licence. Ce qui nous frappe à propos du second passage est qu'aucune de ces formes en *-ere* ne se retrouve dans le reste du texte, sauf pour *erbergere*, dont nous avons déjà parlé, et la laisse CCCI, que nous allons examiner tout à l'heure. Ce sont cependant des formes régulières appartenant à des verbes en *-ar*, sauf *credere*, qui est aussi une forme régulière, et *irasquere* qui, ainsi que *irasquet*, est analogique. Dans le corps du vers, le poète fait un usage plus discret du plusqueparfait comme temps narratif ; il se restreint presque toujours à quelques formes très usitées, telles que *fere* et *dere*, ou bien il semble chercher un effet stylistique, comme dans le cas de *aucistran*. L'emploi des formes en *-ere* dans la laisse CCXXXI me semble une pure licence, qui a permis au poète de combiner les effets de répétition et de variété, c'est-à-dire de construire deux laisses similaires sans beaucoup d'effort.

L'autre série de formes en *-ere* se trouve dans la laisse CCCI, et soulève des problèmes textuels aussi bien que syntaxiques. Dans cette laisse Pierre de Mont Rabei rend compte à Charles de sa mission auprès de Girart. Je donne ici, en plus du texte, les variantes qu'offrent les autres mss pour le second hémistiche.

4614 Ere escoutaz les noves qu'eu dicere ; (disere L, dic era P)
Aico sunt les paraules que l'en contere.
« Girart, Carles vos mande, non vos mentire (menteire L, mentera P)
Que annes a sa cort sens negun ire. (s. guiere L, erra P)
Menez Bosun lo conte, qu'eu gidere, (en iceste eire L, que ieu g. P)
El marcaucon Fulchier, cons de Brie[re]. (Bieire L, Boera P)
4620 Quan que la t'ert forfait, amendere. » (tot a. tot esmendera P)
« Per mon cap, dist Girarz, non la ire (non voel cest eire L, ieu nan lai era P)
Tros quel mal que me fait car li ve[n]dre. (vendeira L, vendera P)
Peires, vai, si arberge, qu'eu n'intere. (P. va ten hoimais por herbergeire L, P. vai albergar que la nuhs era P)
Le seneschalz me quert, e mangere, (bien a mangeire, que il mangera P)
4625 E leve le matin, qu'eu si fere, (quan tens en eire L, manque P)
E auges la paraule que te dire, (que entendeire L, manque P)
Lo message au rei Carle quel mandere. » (que me mandeire L, manque P)
« A mei virez, dis Aimes, menar vos n'ere. (conduit vos eire L, manjar vos era P)
Per amor deu rei Carle t'arbergore. » (te herbergeire L, te albergera P)

L'on s'aperçoit que dans O la rime est tantôt en *-ere* et tantôt en *-re* ou *-ré*; à partir du vers 4621 toutes les rimes sauf celle du vers 4618 sont en *-re*. Par contre, L rime partout en-*eire,* mais évidemment sans comprendre le texte, et P en *-era*. Ayant adopté le principe de ne corriger que des fautes de copie évidentes, j'ai imprimé le texte de O tel quel. Il est cependant probable que le copiste de O, ayant affaire à un passage plus obscur que la laisse CCXXXI, a pris quelques-unes de ces formes en *-ere* pour des futurs. Il ne serait pas difficile de rétablir partout la rime en *-ere*. On n'aurait qu'à restituer l'hiatus dans *que eu gidere* 4618, te *arbergere* 4629, etc., ajouter un mot comme *tot* 4620, *eu* 4624, substituer *mentere* (le sens doit être « je ne vous mens pas maintenant »), et ainsi de suite. Il est possible qu'aux vers 4716 et 4621, P ait gardé la leçon de l'original. Mais quand même on réussirait à remettre les formes verbales au plusqueparfait, il resterait le problème de la valeur temporelle ou modale que le poète leur prête. Le sens du prétérit convient à *dicere* et à *contere,* 4614 et 4615, celui du conditionnel, peut-être, à *gidere* 4618 et *amendere* 4620, mais d'autres vers exigent le futur. Il est même possible que l'original ait commencé une nouvelle laisse au vers 4621, en *-ei*; le futur conviendrait partout, car *menar vos n'ei* serait plus correct que *menar vos n'ere* 4628 [1]. Dans ce cas, L et P auraient fondu les

1. M. Gamillscheg (*op. cit.*, p. 22-25), voit dans ces formes en *-ere* des exemples d'un futur périphrastique particulier au franco-provençal, et formé par l'addition de l'adverbe *ere, era,* au présent de l'indicatif ; *non vos mentere* signifierait « je ne vais pas vous mentir. »

deux laisses en une, avec des rimes en *-eire*, *-era*. En effet ces deux copistes ont fait un changement analogue aux vers 4779-4786, qui dans O riment en *-is*, et forment la laisse CCCXIII, en rattachant ce passage à la laisse précédente et à la suivante, de sorte que les trois ne forment qu'une seule laisse en *-es*, *-eis* [1]. On est obligé, en fin de compte, de conclure que le texte de cette laisse doit être assez corrompu, mais que l'emploi des plusqueparfaits avec des valeurs ambiguës fait partie de cette licence qui caractérise notre poète. J'ai soutenu ailleurs que, dans *Girart de Roussillon*, contrairement à ce qui se passe pour la plupart des textes, les formes qui se trouvent à la rime sont souvent, du point de vue linguistique, moins sûres et moins utiles pour déterminer la langue du poème que celles qui se trouvent à l'intérieur du vers, car le poète fait parfois un véritable abus de la licence poétique [2]. Nous ne pouvons donc pas conclure, d'après les rimes que nous venons d'examiner, que des formes telles que *amenere*, *pechere*, *credere* aient été courantes ou non dans la langue du poète, ou dans celle de son public. Il reste cependant une soixantaine d'exemples du plusqueparfait avec la valeur d'un conditionnel, présent ou passé, et une dizaine qui ont celle d'un temps narratif du passé. C'est un exemple entre autres du mélange de traits provençaux et français qui donne à ce texte son caractère particulier. Il est possible qu'il ait existé une langue intermédiaire entre le provençal et le français où le plusqueparfait survenait avec les deux valeurs qu'il peut avoir dans notre texte [3]. Une autre possibilité est que le poète, connaissant les deux langues, en exploitait les ressources pour créer une langue littéraire adaptée à un auditoire mixte ; dans ce cas, son traitement du plusqueparfait latin ne serait qu'un indice du caractère artificiel de la langue du poème.

W. M. HACKETT.

1. Voir la note de mon édition, t. III, p. 535.

2. Voir « Girart de Roussillon : langue factice ? » dans *Actes et Mémoires du 1er congrès international de langue et littérature du Midi de la France*, Avignon, 1957, p. 176-181.

3. E. Lerch, (*op. cit.*, p. 267) appelle Girart un texte du Sud-Est, mais cette attribution est très peu sûre, comme d'ailleurs toute tentative de localiser ce texte.